

SHANA POPLACK

Lauréate Trudeau 2007, Université d'Ottawa

BIOGRAPHIE

SHANA POPLACK, sociolinguiste de réputation internationale étudie le langage tel qu'on le parle, et cela en particulier dans le contexte du bilinguisme ou des langues minoritaires au Canada. Grâce à des banques de données uniques sur la langue parlée, elle utilise des méthodes d'analyse originales permettant de suivre l'évolution des variétés linguistiques dans leur contexte social, historique et linguistique.

Les perspectives qui se dégagent des recherches de Shana Poplack sur le français et l'anglais parlés au Canada, l'anglais vernaculaire afro-américain, l'espagnol du Nouveau-Monde et la langue des communautés d'immigrants en milieu urbain ont remis en cause les idées reçues sur la qualité de ces langues. Elle a démontré que passer d'une langue à l'autre dans un discours bilingue représente une compétence linguistique plutôt qu'une pratique fautive, et que les emprunts de vocabulaire n'altèrent pas la structure grammaticale de la langue réceptrice. Elle a montré que l'anglais des Noirs (en Nouvelle-Écosse par exemple) ne provient pas d'un créole anglais, mais des premières formes de l'anglais moderne. Elle a découvert que certains traits grammaticaux du français canadien régulièrement attribués au contact avec l'anglais résultent en fait d'une évolution interne naturelle.

Shana Poplack a étudié en France et aux États-Unis, obtenant son doctorat à l'Université de la Pennsylvanie, avant d'aller enseigner à l'Université d'Ottawa en 1981. Elle a bénéficié de subventions de recherche sans interruption au fil des ans, ce qui lui a permis de faire vivre son laboratoire de sociolinguistique réputé dans le monde

entier. Universitaire prolifique et très respectée, Shana Poplack a publié de très nombreux articles et des livres marquants (dont *African American English in the Diaspora*, en 2001). Conférencière de premier plan depuis de longues années, elle intervient dans des colloques sur la linguistique et le langage partout dans le monde.

Shana Poplack est professeure éminente et titulaire de la chaire de recherche du Canada au département de Linguistique de l'Université d'Ottawa. Elle a été lauréate d'une bourse de recherche Killam en 2001. Elle est membre de la Société royale du Canada et a reçu en 2005 la médaille Pierre-Chauveau remise par cet organisme. En 2007, elle a été nommée lauréate Trudeau et elle a reçu le prix Killam en sciences humaines. En 2008, elle a reçu le prix Découverte-Programme de bourses d'excellence du premier ministre de l'Ontario. Elle a été nommée récemment Fellow de la Linguistic Society of America.

RÉSUMÉ

Quand elle s'est établie au Canada, il y a plusieurs années, Shana Poplack a remarqué des différences entre le français qu'elle avait appris à l'école et le français qu'on parlait ici. Les francophones du pays lui ont vite affirmé que leur langage n'était pas celui de Voltaire : selon eux, le bon français se parlait uniquement en France. Mais d'où vient cette idée? Qui tranche entre le bon et le mauvais français? Si ce que nous parlons n'est pas considéré standard, en quoi consiste alors la langue standard? Qui en sont les locuteurs? Riche de ses recherches et de son étude de grammaires écrites depuis le xv^e siècle, Shana Poplack raconte comment les instances normatives ont échoué dans leur tentative de normaliser et de régler la langue que nous parlons. Au moyen d'exemples tirés de l'anglais et du français, elle démontre que la notion de langue standard est arbitraire et que les préceptes de la grammaire ont peu à voir avec le langage parlé.

CONFÉRENCE

Quelle langue parlons-nous ?

Université de Moncton (Nouveau-Brunswick),

LE 24 FÉVRIER 2009

Introduction

J'ai toujours aimé le langage¹. Au début, pour ses qualités « expressives » et « poétiques », c'est-à-dire comme outil poétique et littéraire. Cependant, dès l'âge de neuf ans, j'ai découvert l'incroyable force de la langue parlée, quand nous avons quitté la Pennsylvanie pour nous installer à New York. À l'époque, les New-Yorkais employaient une variété de l'anglais qui, contrairement à leurs restaurants, musées et modes, n'était pas dotée de prestige. Cette variante était plutôt *stigmatisée*, non seulement par les gens de l'extérieur, mais aussi par les New-Yorkais eux-mêmes. En fait, cette « insécurité linguistique » est un phénomène généralisé partout au monde comme au Canada. Un

1. Cet article tire sa source d'une recherche qui s'inscrit dans un vaste projet intitulé « Confrontation entre prescription et praxis dans l'évolution de la grammaire », lequel est subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (n^o 410-99-0378) et par la Fondation Killam. Je suis très reconnaissante à Nathalie Dion et à plusieurs autres membres de l'équipe du Laboratoire de sociolinguistique de l'Université d'Ottawa, qui ont participé à la collecte, à la transcription, à la localisation, à l'extraction, à la codification et à l'analyse des dizaines de milliers d'éléments de données qui forment la base de cette étude.

des sujets que je souhaite aborder dans cet article est justement l'origine d'une telle insécurité : les instances normatives.

Si, à l'époque, les New-Yorkais n'étaient pas tout à fait satisfaits de leur parler, ils n'en étaient pas moins fiers. Je m'en suis brutalement rendu compte quand mes pairs m'ont pointée du doigt en raison de ma façon pennsylvanienne de prononcer les voyelles, qui était bien différente (mais néanmoins pas stigmatisée) de celle des natifs de New York. Ces expériences m'ont fait voir que les façons de parler ne sont pas toutes égales aux yeux des gens ; certaines d'entre elles sont considérées meilleures que d'autres. Bien qu'aimables, les plaisanteries à mon égard ont pris toute leur importance, plus tard, quand j'ai observé un comportement comparable, mais sans les blagues cette fois-ci, à l'égard des minorités de New York. Les variétés d'anglais parlées par ces minorités, qualifiées de Black English, Spanglish, Chinglish ou autres, sont largement considérées déficientes, incorrectes, voire franchement mauvaises. De tels jugements de valeur ont eu de sérieuses répercussions en termes d'échec scolaire, de possibilités d'emploi et d'inégalités pour ses locuteurs.

Une fois arrivée à l'université, mon amour des langues m'a amenée à me spécialiser en linguistique romane, plus particulièrement en français, espagnol et portugais, et m'a plus tard propulsée vers les pays où elles sont parlées. J'ai fini par atterrir à Paris, où j'ai fait des études à la Sorbonne. Mais une fois là-bas, je me suis vite rendu compte de quelque chose d'un peu déroutant : le fait d'avoir passé des années à étudier la langue française à New York, et d'avoir même acquis une certaine familiarité avec les écrits de Racine, Molière et Corneille, sans parler d'œuvres plus modernes, ne me servait à rien quand je voulais commander un café ou acheter un paquet de cigarettes. Au contraire, on me faisait constamment répéter ce que j'avais dit ! L'épicière, le policier, l'employé à qui je m'adressais, tous assumaient la responsabilité de me corriger, et en ce faisant, me faire sentir combien mes efforts leur paraissaient ridicules. Il y avait le bon français, le français « comme il faut », et celui que je parlais ne

sonnait pas comme il faut, évidemment. Imaginez mon étonnement quand plusieurs années plus tard j'ai appris que les francophones natifs de Belgique, de Suisse, du Luxembourg, de Tunisie, d'Haïti, et bien sûr, du Canada, entres autres, ne parlaient pas le français « comme il faut » non plus. Si ce n'était pas du français parisien, ce n'était pas du bon français, point.

Malgré ces mésaventures linguistiques, je suis tombée amoureuse à Paris, entre autres de ce qui est devenu ma passion : la sociolinguistique, l'étude de la façon dont on parle dans la vie quotidienne et les répercussions que cela peut avoir, tant sur nous que sur les autres membres des communautés linguistiques dans lesquelles nous vivons.

J'ai eu la chance inouïe de faire mon doctorat à l'Université de Pennsylvanie, sous la direction de William Labov, le fondateur de la sociolinguistique moderne. Labov s'est consacré à convertir toutes ces impressions émises au petit bonheur sur les langues en science vérifiable, une préoccupation qu'il m'a léguée.

C'est donc dans ma capacité de sociolinguiste que l'Université d'Ottawa m'a embauchée dans les années 1980. La région de la capitale nationale, comme toute communauté bilingue, est un paradis terrestre pour un sociolinguiste – un laboratoire vivant pour l'étude des langues en contact et des changements linguistiques. C'est aussi l'endroit où une fois de plus les *différences* sont au centre du discours provincial et national sur les droits et les inégalités linguistiques. Le fond de ce discours est que le français canadien est très distinct du français parlé en Europe (ou, plus précisément, des dialectes européens dotés de prestige), et que ce n'est pas à son avantage. Certains signalent la nature soi-disant archaïque du français canadien, en prétextant qu'il a gardé des formes anciennes ayant disparu des variétés européennes de français contemporain, comme *char*, *breuvage*, *barrer*, *astheure*. Pour ceux qui endossent cette opinion, le problème serait que le français canadien n'a pas réussi à changer parallèlement avec les variétés métropolitaines dominantes. Plus problématique

est l'idée encore plus répandue que le français a bel et bien changé, principalement par attrition, en perdant du vocabulaire de base et des traits grammaticaux importants, comme le subjonctif, par exemple. Et la plupart des gens, qu'ils soient linguistes ou non, attribuent cette situation soit à la coupure avec les métropoles européennes, où le français est censé avoir conservé son état original et parfait, soit au contact à long terme avec l'anglais, la langue qui domine dans presque tout le pays. C'est ce contact qui aurait entraîné la langue minoritaire à perdre les traits qui lui étaient propres, tout en imposant des traits d'origine anglaise qui s'opposent au « génie » de la langue française.

Ces deux scénarios sont parfaitement raisonnables, mais quand j'ai cherché des preuves scientifiques les appuyant, je me suis aperçue qu'ils n'ont jamais été confirmés de façon empirique. Pendant une vingtaine d'années, ceci a constitué la charnière d'un programme de recherche qui s'efforce de comprendre *comment* les langues changent et quel rôle le contact avec d'autres langues joue dans tout cela, à supposer qu'il en joue bien un.

Si on affirme qu'une langue (ou toute autre chose) a changé, il faut alors savoir à partir de quel *état* elle a changé. Pour y arriver, il est nécessaire d'examiner les stades antérieurs au changement. Dans le cas des changements linguistiques, il faut étudier les stades antérieurs de la langue *parlée*, puisque c'est le discours oral qui est à l'origine de la plupart des changements; la langue écrite reste sensiblement la même, peu importe où elle est utilisée. Cependant, on a tendance à négliger l'immense travail préliminaire que nécessite une telle étude, toujours sous prétexte que la langue « standard » constitue un point valable de comparaison. Par conséquent, quand une façon particulière de parler diffère de la « norme », on en déduit qu'elle est le résultat d'un *changement*. Il est alors primordial de définir la norme. Cette question est le moteur du vaste projet que je présente ici, dont un des résultats les plus surprenants est la découverte que la norme

n'est pas en effet une entité immuable. Comme nous le verrons, il s'agit plus d'une idéologie que de toute autre chose.

Les produits de la normalisation

Le parler de tous les jours diffère considérablement de ce qui est étiqueté comme étant la « norme », en raison d'une des propriétés fondamentales de l'oral, soit sa *variabilité* inhérente : ses diverses façons d'exprimer une même réalité. Cette variabilité existe à tous les niveaux de la structure linguistique, allant du système phonétique à la syntaxe, tel qu'illustré par les exemples ci-dessous, tirés du discours de gens ordinaires.

1. a. « I mean, when I'm talk**ing** français. » (QEC.004.1179)²
« Je veux dire, quand je parle français. »
- b. « And I said, “If things don't change around here, I'm **gettin'** out of here. » (QEC.037.630)
« Et j'ai dit “si les choses ne changent pas par ici, je me tire.” »
2. « I understand **there wasn't** really too many arguments over that. Everyone like pretty much made a big joke about any cliques **there were** about that. » (QEC.303.1018)
« Je comprends qu'il n'y a pas eu beaucoup de discussion sur le sujet. Tout le monde s'est pas mal moqué des cliques du genre. »
3. a. « And now- nowadays the tooth fairy gives out like five dollar bills, I'm **like** “I used to get a quarter, if I was lucky”. » (QEC.304.1013)
« Et maintenant, de nos jours, la fée des dents donne des billets de cinq dollars, j'étais comme, “si j'avais un peu de chance, je recevais vingt-cinq cents”. »

2. Les codes entre parenthèses renvoient au corpus (QEC = *Corpus d'anglais parlé au Québec* [Poplack et al. 2006], OH = *Corpus du français parlé à Ottawa-Hull* [Poplack 1989], RFQ = *Récits du français québécois d'autrefois* [Poplack et St-Amand 2007]), au locuteur et au numéro de ligne. Les corpus sont logés au Laboratoire de Sociolinguistique de l'Université d'Ottawa. Les exemples sont des transcriptions textuelles d'enregistrements audio.

- b. « People notice it when I go over to Ontario. They *say* “You’re not from here, are you?” » (QEC.126.1383)
 « Les gens le remarquent quand je me rends en Ontario. Il me disent “vous n’êtes pas d’ici, n’est-ce pas?” »
4. a. « And when I hear these mothers say, “Well I *can’t* do *nothing* with my child.” Oh, I wanna cry. » (QEC.006.2530)
 « Quand j’entends ces mères dire “Je ne peux pas rien faire avec mon enfant.” Oh, je voudrais pleurer. »
- b. « But then next semester I *can’t* take *anything* extra, ’cause we have a *stage* at the end, like with the compressed semester. » (QEC.067.237)
 « Mais au prochain semestre je ne peux suivre rien d’autre, parce que nous avons un stage à la fin, comme pour le semestre intensif. »

Du point de vue linguistique scientifique, ces paires de variantes sont *équivalentes*, dans le sens qu’elles transmettent toutes deux le même message référentiel de façon efficace. Ainsi, que le locuteur dise « I’m *talkin*g », exemple (1a), ou « I’m *gettin* », exemple (1b), on comprend dans les deux cas qu’il transmet l’idée d’une continuité dans l’action (le sens que véhicule le suffixe {-*ing*}). Dans la même veine, que l’on dise « *there were cliques* » en respectant l’exigence prescriptive d’accord ou que l’on dise « *there wasn’t arguments* » sans faire l’accord, il est clair qu’il s’agit d’identités plurielles. Linguistiquement parlant, donc, ces diverses formes communiquent la même information. Mais du point de vue social, c’est loin d’être le cas. En fait, face à de tels choix, la plupart des gens diraient que certains sont « bons » et que d’autres sont « mauvais » ou, à tout le moins, que certains sont convenables tandis que les autres sont à éviter à tout prix.

Regardons maintenant les variantes de l’exemple (3), qui porte sur les formes employées pour rapporter un discours. La plupart des gens s’entendent pour dire que l’emploi de la locution « *be like* » (3a) est une façon familière de citer un discours, alors que « *say* » (3b) est la façon correcte de le faire. Ou, encore, regardons les divers choix

d'exprimer la négation d'un énoncé, tel qu'illustré dans l'exemple (4). Si vos enseignants étaient comme les miens, vous avez sans doute appris qu'en anglais il est incorrect, voire illogique, d'utiliser la « double négation », puisque deux négatifs donnent supposément un positif.

Ces attitudes sont généralement partagées par les locuteurs de l'anglais du monde entier, indépendamment des modèles qui dominent dans l'usage. Dans la réalité, la recherche empirique quantitative démontre que les jeunes Canadiens de moins de 30 ans emploient la locution « *be like* » dans 90 pour cent des cas (Dion et Poplack 2007). Cette locution détrône l'ancien « *say* » à une telle vitesse qu'il y a lieu de se demander combien de temps ce dernier survivra. La « double négation », comme dans l'exemple (4), existe depuis l'époque du moyen anglais. De plus, elle est parfaitement logique (voire même obligatoire) en français et dans les autres langues romanes.

Si les variantes sont équivalentes du point de vue de la communication, d'où vient donc l'idée de « bon et de mauvais » ? Ces jugements sont le fruit de la *normalisation*, le processus par lequel une forme parmi d'autres en concurrence est choisie puis ratifiée comme étant la « bonne ». Le but de la normalisation est de *fixer* la langue dans un état pur et uniforme, ce qui conduit à l'éradication de la variabilité linguistique et à une résistance au changement. Les usages prescrits sont ensuite imposés et diffusés par les instances normatives telles que les écoles, les grammaires et les institutions comme l'Académie française et l'Office de la langue française. C'est ainsi que les usages prescrits se propagent par la suite dans la conscience collective.

Or, l'étude de la langue telle qu'elle est réellement *parlée* sur le terrain – même dans le cas de locuteurs très scolarisés – révèle qu'elle est truffée de variations et que les formes *ne sont pas* utilisées selon les prescriptions des « autorités » du langage. À titre d'exemple, les règles grammaticales bien connues de l'anglais et du français reproduites dans l'exemple (5) ne sont pratiquement jamais respectées dans le parler spontané.

5. a. «No dangling prepositions!»
 «Ne jamais terminer une phrase par une préposition.»
 b. Les *-si* chassent les *-rais*!

Cette découverte nous a poussés – moi et les membres de l'équipe du Laboratoire de sociolinguistique que je dirige à l'Université d'Ottawa – à examiner ce qui *constitue* effectivement la norme, à déterminer à quel point les instances normatives sont parvenues à la divulguer et à vérifier s'il y a des gens qui l'utilisent effectivement dans leur parler. Ce sont les questions que je me propose d'aborder ici en présentant quelques résultats d'un projet en cours qui met en opposition la *prescription* – c'est-à-dire la marche à suivre que nous indiquent les grammaires – à l'*usage* – c'est-à-dire la façon dont nous nous exprimons en temps normal. Bien que les exemples soient tirés du français, j'insiste sur le fait que ces résultats s'appliquent à toute langue dotée d'une tradition de normalisation.

À la recherche du français standard

On s'est donc proposés de retracer l'évolution du discours normatif, et pour ce faire, on a créé le *Répertoire historique des grammaires du français* (RHGF; Poplack *et al.* 2002), une base de données, unique en son genre, de 163 grammaires françaises publiées depuis le xvi^e siècle. Habituellement, on consulte une grammaire pour vérifier la conjugaison d'un verbe ou la place d'un adverbe. Nous nous servons de cet outil pour des raisons complètement différentes :

- Pour vérifier l'existence *préalable* de la variabilité. L'extrait reproduit en (6) laisse entendre qu'il y a deux façons de former une question directe en français.
- Pour *dater* la variabilité et les variantes afférentes. Par la date de publication de la grammaire de Gaiffe citée en (6), on peut déduire que ces formes coexistaient déjà en 1936³.

3. À vrai dire, elles sont attestées depuis des siècles.

- Pour repérer des indices qui motivent le choix entre variantes. Par exemple, Radouant, cité en (7), préconise *est-ce que* quand la question est à la 1^{re} personne du singulier.
 - Pour caractériser la langue idéalisée par les grammairiens. Cette langue idéale ne contiendrait pas la particule interrogative *-ti/ tu (c'est-tu vrai?)*, parce que, tout au moins selon Damourette et Pichon, elle est « vulgaire » (8).
6. « *Est-ce qu'il est venu?* est courant; *est-il venu?* a déjà un soupçon de recherche et témoigne en tout cas d'un certain degré de culture. » (Gaiffe *et al.* 1936, p. 76)
 7. « De plus en plus fréquemment, dans la langue parlée, quand la question porte sur le verbe et surtout s'il est à la **1^{re} personne du singulier**, on emploie la formule invariable ***est-ce que***. » (Radouant 1922, p. 232-233)
 8. « [...] l'interrogation particulière avec ***ti*** appartient surtout à la **parlure vulgaire**. » (Damourette & Pichon 1930, p. 340)

Nous confrontons ces prescriptions normatives avec l'usage – contemporain et ancien – que les locuteurs font de leur langue, pour établir jusqu'à quel point l'un influence l'autre. Comme exemple de l'usage contemporain, on a pris le parler spontané de la région de la capitale nationale (carte 1), que nous étudions depuis plus de deux décennies.

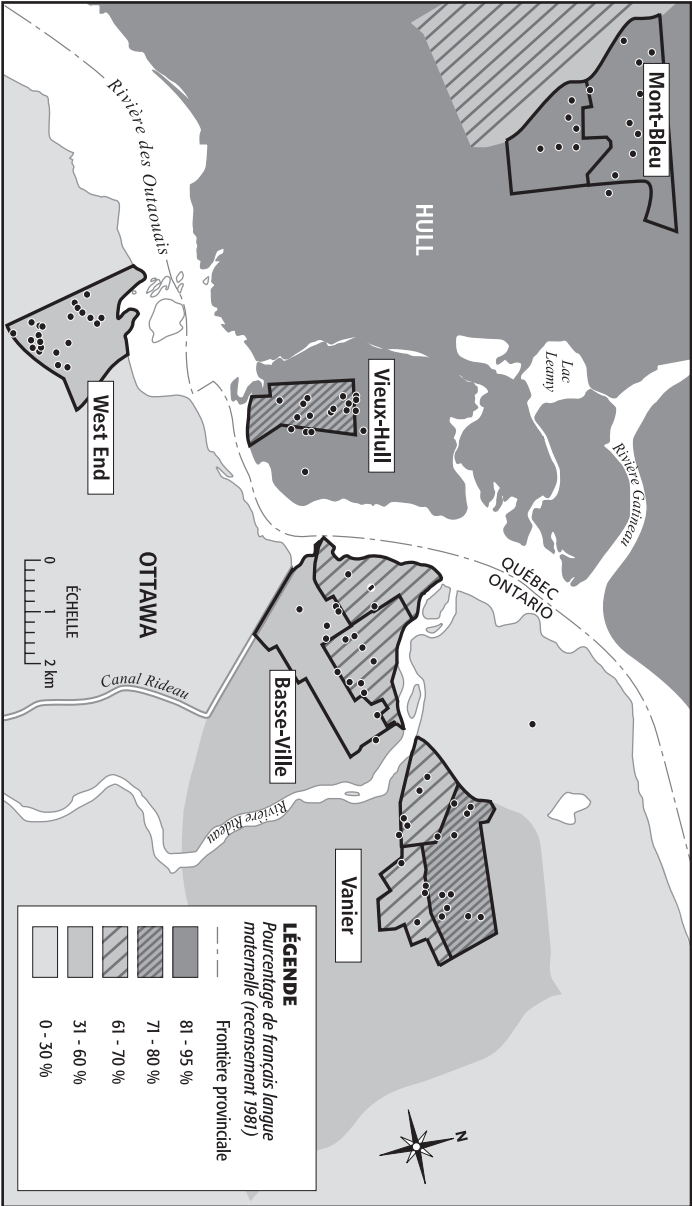
L'expression variable du temps futur

Pour illustrer notre démarche, prenons comme exemple l'expression variable du temps futur en français. C'est un secteur caractérisé par la variabilité, puisque trois variantes s'y concurrencent depuis des siècles : le *futur simple* (FS; 9a), le *futur périphrastique* (FP; 9b) et le *présent à valeur de futur* (P; 9c).

9. a. « Moi, j'ai dit, "laisse faire, on ***ira*** (FS) à messe *demain matin*". » (OH.070.686)
- b. « Il va dire, bien *demain*,... tu ***vas aller*** (FP) au Bingo, tu ***vas gagner*** (FP) ». (OH.065.2301)
- c. « Il dit, "j'y ***vas*** (P) *demain matin*, chez vous". » (OH.119.861)

Carte 1.

Communautés francophones de la région étudiées dans la capitale nationale (Poplack, 1989)



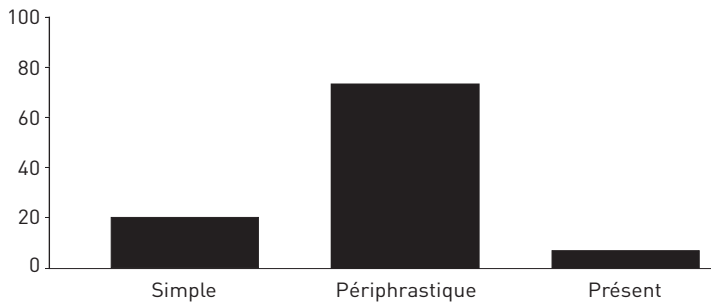
Pourquoi avons-nous besoin de toutes ces façons d'exprimer le futur ? On nous a enseigné que chacune comporte des nuances subtiles sur la façon d'entrevoir l'avenir : par exemple, le futur périphrastique (mieux connu sous son nom de « futur proche ») est censé exprimer des états ou des événements qui vont avoir lieu bientôt (comme « demain » dans les exemples).

Mais nos études de l'oral révèlent que les variantes ne sont pas forcément associées aux nuances que les grammairiens leur attribuent. C'est parce que la forme périphrastique est employée pour presque *toutes* les références au futur (proche et lointaine ; graphique 1).

Voici donc un premier écart entre ce que les grammairiens préconisent et la façon dont nous parlons. Faut-il conclure qu'il y a eu changement ? Pour le savoir, nous avons effectué une méta-analyse du discours normatif à ce sujet le long des siècles.

Nous avons commencé par dépouiller systématiquement toutes les grammaires constituant le *Répertoire historique des grammaires du français* pour extraire chaque mention concernant l'expression du futur, comme celle reproduite en (10).

10. « I. LE PRÉSENT 4^o. [...] est toujours accompagné de quelque nom ou adverbe de temps qui marque le futur. »
(Vallart 1744, p. 237)



Graphique 1. Distribution des variantes du temps futur : xx^e siècle

Ensuite, nous avons divisé les résultats en cinq périodes pertinentes pour l'analyse, ce qui nous permet de tracer l'évolution du discours normatif du xvi^e siècle à nos jours.

Traitement normatif de la variabilité

Peut-être le résultat le plus frappant est la découverte que la tradition normative *refuse* en grande partie d'admettre que les trois formes sont en fait interchangeables dans le même contexte. Tout au contraire, pour atteindre l'idéal des grammairiens – une situation où à chaque sens correspond une seule forme – la tradition normative *nie* la variabilité, et cela, par le biais de trois grandes stratégies. Soit les grammaires ne tiennent pas compte de l'une des variantes, tout simplement, comme le fait Girard (11a) en se limitant à dire que la forme simple exprime le futur. Soit elles stigmatisent l'une des variantes en la qualifiant d'étrangère, enfantine, appartenant aux classes sociales inférieures ou, dans le meilleur des cas, de « familière ». C'est la stratégie que Baylon & Fabre ont employée pour décrire le futur périphrastique en (11b). Ou enfin, elles peuvent tenter d'éliminer la variabilité en assignant à chaque forme une interprétation ou un contexte propre; c'est-à-dire qu'au lieu d'admettre que les formes expriment toutes la même chose, elles prétendent que chacune a une fonction différente. Voilà le sens de l'assertion en (11c) qu'un énoncé formulé avec le futur simple véhicule l'idée que la prédication a un potentiel de réalisation moins certain que si elle avait été formulée avec le futur périphrastique.

11. a. «Lorsqu'on représente l'événement comme devant positivement arriver dans la suite, cela fait le **temps avenir**; qu'on nomme **FUTUR [FS]**, tel qu'on le voit dans cette phrase: *je me donnerai de la peine; mais j'en viendrai à bout.*» (Girard 1747, p. 20)
- b. «Dans la **langue familière**, la périphrase *aller + infinitif [FP]* tend à prendre la place du futur I [FS].» (Baylon et Fabre 1973, p. 126)

- c. « [...FS véhicule des] valeurs possibles de **promesse** ou de **prédiction** – qui reste toutefois **moins certain** que le procès présenté par le futur périphrastique [FP] ». (Leeman-Bouix 1994, p. 162)

Attardons-nous à cette troisième stratégie, soit la quête de symétrie entre forme et sens, parce qu'en fait elle incarne l'essence même du discours normatif sur l'expression du futur en français.

Une étude systématique de toutes les nuances et les contextes associés aux variantes au cours de cinq siècles de tradition normative révèle effectivement que chacune des variantes est sujette à plusieurs interprétations : 20 pour le futur simple, 19 pour la forme périphrastique, et 14 pour le présent à valeur de futur. Si les variantes exprimaient (ou expriment) vraiment toutes ces nuances, on s'attendrait à un minimum d'uniformité dans les associations entre forme et sens à travers le temps. Or, seulement *une* association a persisté au long de toutes les périodes – celle entre le futur périphrastique et la proximité. La plupart des autres sont idiosyncrasiques ; c'est-à-dire qu'elles n'ont jamais été mentionnées ni avant ni après la période en question.

Mais le résultat le plus surprenant a trait au manque de *consensus* – que ce soit entre grammairiens ou au sein d'un même ouvrage – quant aux interprétations à associer à chaque variante. Même si chaque nuance est présentée comme si elle était isomorphe avec une forme particulière, notre analyse révèle que la même signification est souvent associée à deux ou même à toutes les variantes. Parfois des sens contradictoires sont attribués à la même variante. Ainsi le futur simple exprimerait à la fois la certitude et le doute (12a-b), l'espoir et la peur, et la neutralité ainsi que des sens très spécifiques. Et ceci est vrai non seulement au sein d'une même période, mais aussi au sein d'une même grammaire ! Par exemple, le futur simple est caractérisé par Dubois (1965, p. 117) comme ayant une valeur de progressif et de non-progressif, par Silvestre de Sacy (1799, p. 125-126) comme étant déterminé et non déterminé, et comme indéfini et défini (Silvestre de Sacy 1799, p. 125-126).

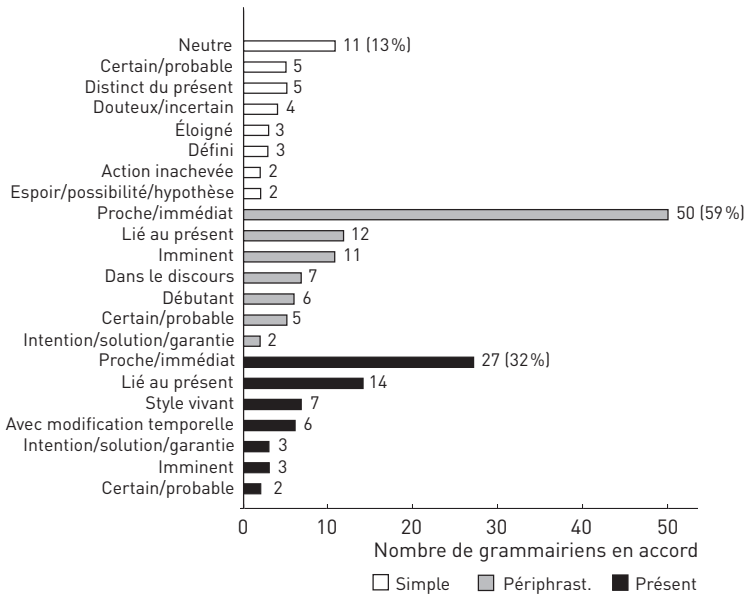
Même la relation avec la *distance temporelle* est contradictoire, puisque chaque variante a été associée par un grammairien autant avec le futur proche qu'avec le futur lointain, comme en font foi les exemples en (13).

12. a. « On devrait, en bonne logique, ne l'employer [FS] que lorsqu'on est **sûr de son fait**. » (Frontier 1997, p. 533)
- b. « [FP] présente la réalisation du procès comme **plus assurée** et sa réalité comme **plus certaine** que le futur [FS], qui laisse subsister un doute ». (Riegel *et al.* 1998, p. 315)
13. a. « Le futur [FS] refuse une telle dépendance au présent et **exige** une date objective ou une **distance avec le présent**. » (Léard 1995, p. 197)
- b. « Il s'agit d'un **moment futur, mais très proche**. » (Grevisse 1993, p. 1257).

Le graphique 2 montre que la valeur sémantique qui obtient le plus haut taux d'accord entre grammaires pour le futur simple est celle de la *neutralité*, l'idée qu'une chose se produira, tout simplement. Mais l'accord se chiffre à peine à 13 %. Il y a beaucoup plus d'accord en ce qui concerne le futur périphrastique – 59 % des grammaires lui associent la signification de la *proximité*.

Comparaison avec la langue parlée

À quel point ces prescriptions grammaticales correspondent-elles aux variantes employées pour exprimer le temps futur dans la langue parlée? Nous avons déjà noté certains indices (exemples 9a-c) que l'usage n'adopte pas ces prescriptions, notamment *toutes* les variantes apparaissent dans le même contexte, soit le futur proche: *demain*. S'agit-il d'une occurrence isolée ou d'un modèle fréquent? Afin de répondre à cette question, nous avons extrait 3 559 références au futur parmi les 2,5 millions de mots qui proviennent des conversations enregistrées formant le *Corpus du français parlé à Ottawa-Hull* (Poplack 1989), puis nous avons modélisé, au moyen d'une analyse multivariable, le mécanisme sous-jacent aux choix des locuteurs (tableau 1).



Graphique 2. Niveau d'accord entre grammairiens sur les fonctions non idiosyncrasiques attribuées au Futur simple (FS), Futur périphrastique (FP) et Présent (P)

Le tableau 1 présente deux résultats particulièrement intéressants, qui proviennent de trois analyses indépendantes des facteurs jouant dans le choix des variantes *futur simple*, *futur périphrastique* et *présent à valeur de futur*, respectivement. Le premier résultat touche à la distance temporelle. Nous avons vu que l'association entre le futur périphrastique et la proximité temporelle est le principal point sur lequel les grammairiens s'entendent. Cependant, le tableau démontre que dans le discours contemporain, la distance temporelle n'a aucun effet sur le choix de variante. Par contre, la *négation* de l'éventualité future est, de loin, l'élément le plus déterminant dans le choix d'une variante. Le futur simple est très nettement favorisé dans le contexte négatif, comme le montre l'exemple (14) :

	SIMPLE	PÉRIPHRASTIQUE	PRÉSENT
<i>Moyenne corrigée</i>	.145	.727	.052
N total	725	2627	242
POLARITÉ			
Négative	.99	.01	ns
Affirmative	.36	.65	
DISTANCE TEMPORELLE			
Éloignée	ns	ns	ns
Proche			

Tableau 1. Contribution des facteurs linguistiques dans le choix de variante : xx^e siècle [adapté de Poplack et Dion 2009]

14. « Dire que dans quatre cents ans d'ici bien, il *va avoir* (FP) encore des Fauteux puis ils *vont* encore *parler* (FP) français! Qu'ils *parleront* (FS) *pas* l'anglais. » (OH.004.3611)

Cette influence spectaculaire de la négation sur le choix de la variante simple – une probabilité de 0,99 – n'a même pas été notée par les grammairiens. Ainsi, la principale injonction prescriptive – soit l'usage du futur périphrastique pour exprimer la proximité – n'est pas appliquée dans le discours, tandis que les principaux modèles du discours – soit le choix du futur simple dans le contexte négatif et du futur périphrastique ailleurs – sont absents des grammaires.

Pourquoi en est-il ainsi? Quand nous avons découvert ces deux faits, nous étions convaincus qu'il s'agissait de changements récents, possiblement causés par le contact avec l'anglais, puisque le bilinguisme est très répandu dans la région.

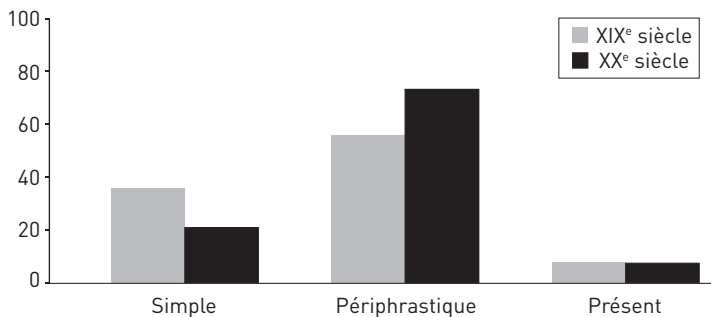
Pour confirmer cette déduction, il fallait remonter à un moment antérieur au contact massif avec l'anglais. C'est ce que nous avons fait à partir d'un autre corpus, les *Récits du français québécois d'autrefois* (RFQ; Poplack et St-Amand 2007), tiré des enregistrements sonores faits par les folkloristes Luc Lacourcière et Carmen Roy avec des Québécois nés pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle. Une comparaison avec nos données sur le parler du XX^e siècle nous permet

de mesurer l'évolution de l'expression du futur dans le français oral sur une période de 119 ans en temps réel. Cet exercice révèle que les locuteurs nés au XIX^e siècle utilisaient déjà les trois variantes dans les mêmes contextes, comme le témoignent les exemples en (15).

15. a. « Qu'il **sera** (FS) pendu à dix heures *demain matin* devant mon château. » (RFQ.048.1726)
 b. « Ou bien donc il **va-t-être** (FP) pendu à dix heures *demain matin* devant mon château. » (RFQ.048.1821)
 c. « Il dit, elle se **marie** (P) *demain matin*. » (RFQ.032.1202)

Et ces variantes étaient mêmes distribuées grosso modo de la même manière au XIX^e siècle qu'aujourd'hui (graphique 3), malgré la hausse importante de la variante périphrastique depuis le XIX^e et la décroissance correspondante du futur simple.

Qu'en est-il des conditions régissant le *choix* de variante ? Une comparaison des facteurs contribuant au choix d'une variante aux XIX^e et XX^e siècles révèle qu'ils sont essentiellement les mêmes, ce qui indique que les principales contraintes à l'œuvre aujourd'hui étaient en place il y a plus d'un siècle. Notamment, la polarité négative était déjà de loin le facteur le plus important. Cet effet n'est donc nullement une innovation.



Graphique 3 : Distribution des variantes pour la référence temporelle : XIX^e et XX^e siècle

	xix ^e siècle			xx ^e siècle		
	SIMPLE	PÉRI-PHRASTIQUE	PRÉSENT	SIMPLE	PÉRI-PHRASTIQUE	PRÉSENT
<i>Moyenne corrigée</i>	.268	.514	.133	.145	.727	.052
N total	1677	2630	398	725	2627	242
POLARITÉ						
Négative	.91	.01	.69	.99	.01	ns
Affirmative	.43	.64	.48	.36	.65	ns
DISTANCE TEMPORELLE						
Éloignée	.62	.43	.45	ns	ns	ns
Proche	.45	.53	.52	ns	ns	ns

Tableau 2 : Contribution des facteurs linguistiques dans le choix de variante : xix^e et xx^e siècles [adapté de Poplack et Dion 2009]

Examinons maintenant le rôle de la distance temporelle. Au xix^e siècle, elle exerçait un effet minime, mais néanmoins statistiquement significatif. Cet effet a été perdu en français contemporain. Notre analyse de la tradition grammaticale a fait ressortir la supposée association entre le futur périphrastique et la *proximité*, tandis que le futur simple était caractérisé comme plutôt neutre. Le tableau 2 montre que, même au xix^e siècle, les variantes n'étaient pas utilisées de la sorte. Au contraire, si la variante simple avait un caractère temporel quelconque à l'époque, ce serait celui d'exprimer le futur *lointain*. C'est plutôt le futur périphrastique qui avait (et qui a encore) la valeur neutre, puisque c'est lui qui est la variante majoritaire et non marquée.

Conclusion

Revenons maintenant à la question initiale : qu'est-ce que la *norme*? Tout d'abord, il s'agit d'une idéalisation qui est en soi arbitraire. Elle change d'une période à l'autre, d'une grammaire à l'autre et même

d'une page à l'autre au sein d'une même grammaire. En fait, si nous analysons tous les dictats prescriptifs qui sous-tendent la notion de norme, nous trouvons beaucoup plus d'hétérogénéité, de contradictions et de confusion que dans le discours oral, même non standard.

Nous avons présenté plusieurs preuves appuyant cette affirmation : le fait d'assigner la même signification à différentes variantes, comme dans le cas de la proximité, et le fait d'assigner différentes significations à la même variante, comme dans le cas de la valeur de progressif et de non-progressif ; l'invocation de nuances nouvelles et idiosyncrasiques à chaque époque ou au sein d'une même époque, voire même dans une seule grammaire, et la confusion du sens de la forme avec le sens du contexte.

À la lumière de ces résultats, il est intéressant de reprendre les hypothèses de départ. Premièrement, contrairement à la croyance populaire (de même qu'à la nôtre, au départ), la grammaire prescriptive ne peut être considérée comme dépositaire du bon français. Ses injonctions ont tendance à être vagues, contradictoires ou accompagnées d'exceptions complexes. Dans des « règles » telles que celle de l'exemple (16), rien n'est en réalité prescrit.

16. « Le *futur simple* contient en même temps les valeurs de progressif et de non-progressif (cas non-marqué). »
(Dubois 1965, p. 117)

D'autres règles ne sont pas plus précises quant à leur application. Un locuteur peut-il vraiment déterminer si une assertion donnée présente des « valeurs possibles de promesse ou de prédiction – qui reste toutefois moins certain que le procès présenté par le futur périphrastique » (exemple 11c), pour ensuite appliquer cette information au moment de choisir une variante ? Même s'il le pouvait, comment pourrait-il savoir laquelle choisir, puisque la norme *n'est pas* un ensemble bien défini de conventions adoptées et partagées par tous les grammairiens. Au contraire, un des résultats les plus

frappants de notre recherche est le manque de consensus persistant, que ce soit au fil du temps, au cours d'une même époque, entre les grammaires ou au sein d'une même grammaire. Cela veut dire que si un locuteur tente de choisir une variante selon les normes prescrites, il risque de se retrouver avec des informations conflictuelles. Suivre les règles d'un grammairien (si cela est possible) équivaut à enfreindre celles d'un autre.

La façon dont le discours normatif influe sur le discours oral constitue une autre question intéressante. En comparant les règles explicites avec les règles systématiques qui gouvernent le discours oral, nous avons découvert qu'il n'y a aucune coïncidence entre les deux. La gamme de contextes et de conditions prescrites pour le choix de variante n'est tout simplement pas pertinente dans le discours oral. D'autre part, un ensemble de contraintes systématiques, mais implicites s'est développé dans la communauté linguistique, et ce sont *elles* qui jouent le rôle primordial dans l'expression des références au temps futur. Ces contraintes, pour leur part, restent invisibles à la tradition grammaticale. Ces résultats nous portent à réfuter l'affirmation selon laquelle le français parlé est un français standard qui comporte des erreurs.

Concluons sur une ou deux questions qui sont nées de ce travail. Premièrement, d'où viennent-elles, les intuitions expertes sur la grammaire française qui alimentent le discours normatif que nous avons analysé ?

Certaines d'entre elles viennent du désir de ratifier (si ce n'est d'embellir) la langue française en la rendant conforme à des modèles classiques. La trajectoire du futur périphrastique constitue l'exemple parfait. Si l'on remonte aussi loin que 1660, on apprend que les grammairiens de Port-Royal, qui s'efforçaient déjà de distinguer les variantes, ont réussi à associer cette forme au *paulopost futurum* grec, qui était employé pour une action dont le déroulement se produit après le moment où l'on parle. Un siècle plus tard, l'abbé Antonini, en traduisant du grec, baptisa cette forme le « futur prochain », et

depuis ce moment-là, les grammairiens s'efforcent de la faire rentrer dans ce moule.

D'autres intuitions proviennent de l'effort de faire régner l'ordre sur ce qui est perçu comme un chaos de variabilité linguistique. Pour y arriver, on attribue à chacune des formes concurrentes un sens ou un contexte qui lui est propre : donc si le futur simple exprime le doute, le futur proche exprimera la certitude, ou vice-versa.

D'autres intuitions encore font surface quand on confond le sens du *contexte* avec le sens de la forme elle-même. C'est ainsi que les grammairiens ont caractérisé le futur simple comme un futur d'injonction, un futur de suggestion, un futur de supplication, de souhait, d'atténuation prudente, et de conjecture frisant la certitude, de conclusion tirée sans réflexion préalable, parmi beaucoup d'autres. Notre méta-analyse de la tradition normative montre que ces efforts de classification sont arbitraires et contradictoires, et cela de façon non pas occasionnelle, mais massive.

Comparez avec les règles systématiques, même si implicites, qui gouvernent la référence au futur dans la langue parlée. La variabilité dont elles font foi est souvent considérée comme un reflet de la disparition ou de l'affaiblissement quantitatif des règles de grammaire d'origine ; ou bien, lorsque les conditions qui opèrent sur le choix des variantes n'avaient pas été attestées auparavant, on conclut qu'elles sont des innovations indépendantes. Cependant, avec l'exception possible de la distance temporelle, nous n'avons détecté aucune preuve de changement ici, bien au contraire. Certaines des règles qui gouvernent la langue parlée sont à l'opposé des règles de grammaire normatives, par exemple celle qui qualifie le futur simple comme *neutre*, alors qu'on a vu que son emploi est en fait très restreint. D'autres n'ont rien à voir avec ces règles, comme par exemple l'exigence quasicatégorique du futur simple dans une phrase négative.

Nos résultats expliquent pourquoi les locuteurs ne suivent pas les injonctions normatives pour beaucoup d'aspects de la grammaire. Il faudrait non seulement être un génie pour comprendre

et appliquer toutes les règles et les exceptions sanctionnées par les grammairiens pour l'emploi d'un grand nombre de ces constructions, mais en plus, on a vu que ces règles risquent de varier selon la grammaire consultée. Mais pourquoi les grammaires sont-elles restées sourdes à la structure de la langue parlée? La tradition normative s'est chargée de transmettre *l'idéologie* d'une langue correcte, un effort qui, contrairement à la transmission des *composantes* spécifiques de cette langue, a rencontré énormément de succès. Il est clair que c'est de là que nous tirons nos opinions sur ce qui est censé être correct ou incorrect, bon ou mauvais, même si, paradoxalement, nous ne suivons pas ces règles quand nous parlons nous-mêmes. En fait, nous ne pouvons pas vraiment le faire, car notre façon de parler, tout comme notre façon de nous habiller et un grand nombre de nos autres attributs sociaux, doit se conformer aux normes de la communauté linguistique dans laquelle nous nous trouvons. Et ceci mène à son tour au gouffre énorme qui s'élargit de plus en plus entre la norme et la pratique.

RÉFÉRENCES

- ANTONINI, Annibale, 1753, *Principes de la grammaire française, pratique et raisonnée*, Paris, Duchesne.
- ARNAULD, Antoine, et Claude Lancelot, 1660, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, P. LePetit.
- BAYLON, Christian, et Paul Fabre, 1973, *Grammaire systématique de la langue française avec des travaux pratiques d'application et leurs corrigés*, Paris, Fernand.
- DAMOURETTE, Jacques, et Edouard Pichon, 1930, *Des mots à la pensée: essai de grammaire de la langue française*, Paris, Collection des linguistes contemporains.
- DION, Nathalie, et Shana Poplack, 2007, «Linguistic Mythbusting: The Role of the Media in Diffusing Change», communication présentée à N.WAVE 36, University of Pennsylvania.
- DUBOIS, Jean, 1965, *Grammaire structurale du français: vol. 2, 3*, Paris, Librairie Larousse.

- FRONTIER, Alain, 1997, *La grammaire du français*, Paris, Belin.
- GAIFFE, Félix, Ernest Maille, Ernest Brueil, Simone Jahan, Léon Wagner et Madeleine Marijon, 1936, *Grammaire Larousse du 20^e siècle*, Paris, Librairie Larousse.
- GIRARD, Gabriel, 1747/1982, *Les vrais principes de la langue française*, Paris/Genève, Droz.
- GREVISSE, Maurice, 1993, *Le Bon Usage*, Paris-Gembloux, Duculot.
- LÉARD, Jean-Marcel, 1995, *Grammaire québécoise d'aujourd'hui: comprendre les québécismes*, Montréal, Guérin universitaire.
- LEEMAN-BOUX, Danielle, 1994, *Grammaire du verbe français. Des formes aux sens*, Paris, Nathan.
- POPLACK, Shana, 1989, « The care and handling of a mega-corpus », dans *Language change and variation*, Ralph Fasold et Deborah Schiffrin (dir.), Amsterdam, Benjamins, p. 411-451.
- POPLACK, Shana, et Anne St-Amand, 2007, « A real-time window on 19th-century vernacular French: The *Récits du français québécois d'autrefois* », *Language in Society*, 36, p. 707-734.
- POPLACK, Shana, et Nathalie Dion 2009, « Prescription vs praxis: The evolution of future temporal reference in French », *Language*, 85(3), p. 557-587.
- POPLACK, Shana, Lidia-Gabriela Jarmasz, Nathalie Dion et Nicole Rosen, 2002, « The evolution of French prescriptive discourse: Constructing the *Répertoire historique des grammaires du français* », *Corpus & documentation*, University of Ottawa.
- POPLACK, Shana, James Walker et Rebecca Malcolmson, 2006, « An English “like no other”? : Language contact and change in Quebec », *Canadian Journal of Linguistics*, p. 185-213.
- RADOUANT, René Charles, 1922, *Grammaire française*, Paris, Hachette.
- RIEGEL, Martin, Jean-Christophe Pellat et René Rioul, 1998, *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses universitaires de France.
- SILVESTRE DE SACY, Antoine-Isaac, 1799, *Principes de grammaire générale, mis à la portée des enfans, et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues*, Paris, A.A. Lottin.
- VALLART, Joseph, 1744, *Grammaire française*, Paris, Desaint & Saillant.